



(11) **EP 1 736 250 A3**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(88) Date de publication A3:
07.03.2007 Bulletin 2007/10

(51) Int Cl.:
B07C 3/00 (2006.01)

(43) Date de publication A2:
27.12.2006 Bulletin 2006/52

(21) Numéro de dépôt: **06115378.9**

(22) Date de dépôt: **13.06.2006**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(72) Inventeur: **Gillet, François**
69005 Lyon (FR)

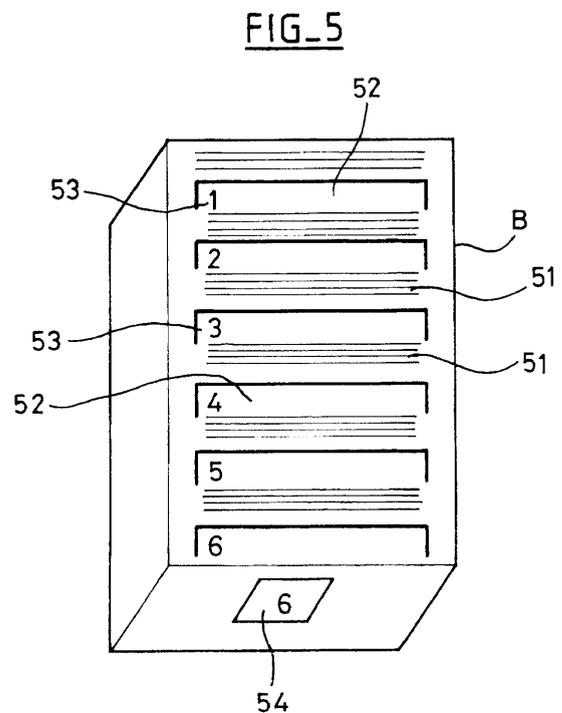
(74) Mandataire: **Prugneau, Philippe**
Cabinet Prugneau-Schaub
3 avenue Doyen Louis Weil
Le Grenat - EUROPOLE
38000 Grenoble (FR)

(30) Priorité: **23.06.2005 FR 0551726**

(71) Demandeur: **Solystic**
94257 Gentilly Cedex (FR)

(54) **Procédé pour fusionner des lettres et des objets postaux de grand format et/ou non mécanisables dans une tournée unique du facteur**

(57) Un procédé pour préparer une tournée du facteur avec des objets postaux de grand format et/ou des objets postaux non mécanisables et des lettres, dans lequel on constitue d'abord dans une machine de tri la tournée du facteur avec les lettres et on insère ensuite les objets de grand formats et/ou les objets non mécanisables entre les lettres de la tournée du facteur, est caractérisé en ce que pendant le tri machine des lettres, on passe dans la machine de tri des intercalaires (52) qui portent chacun un code visuel (53) et une information de tri lisible par la machine de tri et en ce qu'on programme la machine de tri pour qu'elle répartisse lesdits intercalaires dans les sorties de tri de façon à fragmenter les lettres de la tournée du facteur en plusieurs groupes de lettres, lesdits intercalaires séparant les groupes de lettres entre deux points de distribution consécutifs de la tournée et les codes visuels sur les intercalaires servant de repères à un opérateur pour insérer les objets de grand format et/ou les objets non mécanisables entre les lettres.



EP 1 736 250 A3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Y	DE 103 44 576 B3 (SIEMENS AG) 30 décembre 2004 (2004-12-30) * alinéa [0008] *	1,3,5	INV. B07C3/00
Y	DE 196 50 875 C1 (AEG ELECTROCOM GMBH, 78467 KONSTANZ, DE) 16 octobre 1997 (1997-10-16) * page 3, ligne 10 - ligne 16 *	1,3,5	
A	WO 03/015939 A (SIEMENS AKTIENGESELLSCHAFT; BOENSCH, WOLFGANG) 27 février 2003 (2003-02-27) * page 2, ligne 29 - ligne 33 *	1,3,5-7	
A	WO 2004/007099 A (SIEMENS DEMATIC POSTAL AUTOMATION, L.P) 22 janvier 2004 (2004-01-22) * abrégé *	1,3,5-7	
A	EP 0 661 105 A (HITACHI, LTD) 5 juillet 1995 (1995-07-05) * abrégé *	1,3,5-7	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	US 6 239 397 B1 (ROSENBAUM WALTER ET AL) 29 mai 2001 (2001-05-29) * colonne 2, ligne 36 - ligne 62 *	1,3,5-7	B07C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
4	Lieu de la recherche Munich	Date d'achèvement de la recherche 6 septembre 2006	Examineur Wich, Roland
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**REVENDEICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES**

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications

- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

voir feuille supplémentaire B

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prêtaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.
- Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:
- Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications:

1, 3, 5-7



La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

1. revendications: 1, 3, 5-7

Repartition, code, système d'assistance au tri manuel

2. revendications: 1,2

Nombre de points de distribution

3. revendications: 1,4

Nombre de lettres à séparer

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 11 5378

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-09-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 10344576	B3	30-12-2004	CN 1845801 A	11-10-2006
			EP 1675691 A1	05-07-2006
			WO 2005030404 A1	07-04-2005

DE 19650875	C1	16-10-1997	AUCUN	

WO 03015939	A	27-02-2003	EP 1417044 A1	12-05-2004
			JP 2004537416 T	16-12-2004
			US 2003155283 A1	21-08-2003

WO 2004007099	A	22-01-2004	US 2004007510 A1	15-01-2004

EP 0661105	A	05-07-1995	DE 69426866 D1	19-04-2001
			DE 69426866 T2	23-08-2001
			DE 69433025 D1	11-09-2003
			DE 69433025 T2	03-06-2004
			JP 3269234 B2	25-03-2002
			JP 7185471 A	25-07-1995

US 6239397	B1	29-05-2001	AU 709639 B2	02-09-1999
			AU 5548698 A	29-06-1998
			CA 2274121 A1	11-06-1998
			CN 1230137 A	29-09-1999
			WO 9824564 A1	11-06-1998
			DE 19705891 C1	26-03-1998
			EP 0942789 A1	22-09-1999
			JP 2001505123 T	17-04-2001

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82